



PREAVIS N° 19/2023

de la Municipalité au Conseil communal
relatif à une demande de crédit pour des réfections de
chaussées le long de la RC780 et de la rue de la Gare

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

1. PREAMBULE

En vue de sécuriser les voies de circulation, notamment, pour la mobilité douce, la Municipalité a décidé d'entreprendre des réfections ponctuelles de chaussée le long de la RC780 et à la rue de la Gare.

2. SITUATION

Tout le monde l'a constaté sans peine, l'état de nos chaussées, plus particulièrement le long de la route du Simplon (RC780) et de la route de la Gare, est par endroit bien dégradé.

Aussi, pour garantir une sécurité adéquate pour nos piétons et nos cyclistes, il convient d'intervenir rapidement et d'assainir les zones prioritaires concernées, selon les extraits photographiques ci-après :



Chaussée au droit du carrefour Montjoux sur RC780



Chaussée au droit du carrefour Grand-Cercllet sur RC780



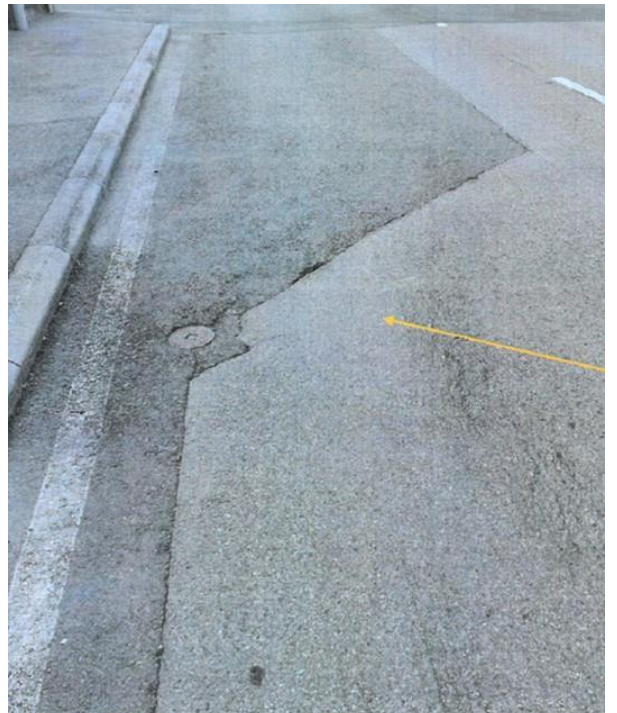
Trottoir au droit du carrefour Montjoux sur RC780



Chaussée entre carrefour Montjoux et rue de la Gare sur RC780



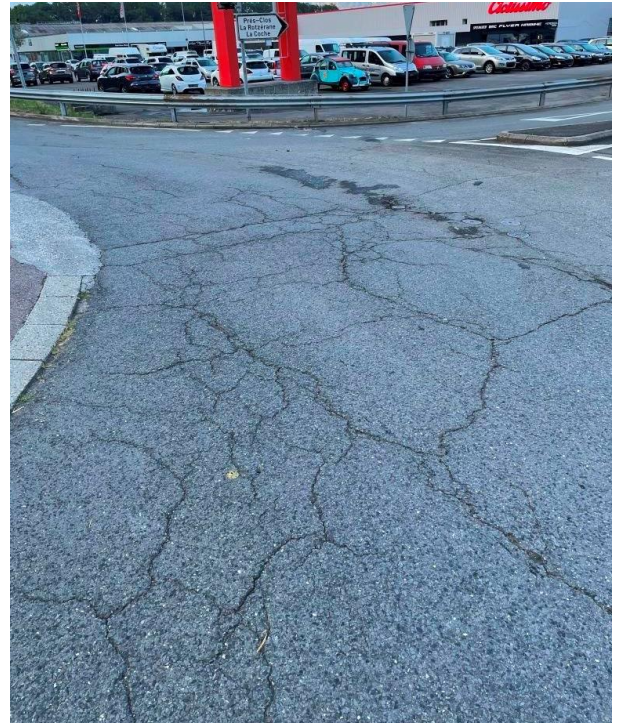
Chaussée au droit du carrefour rue de la Gare sur RC780



Chaussée au droit de la rue du Grammont sur RC780



Chaussée au droit du giratoire « SODIROCHE » sur RC780



Chaussée au droit du giratoire « SODIROCHE » sur RC780

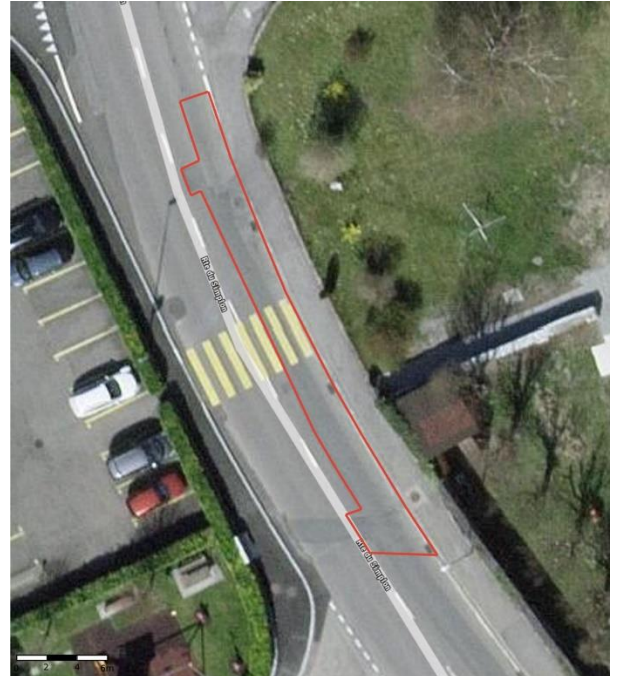
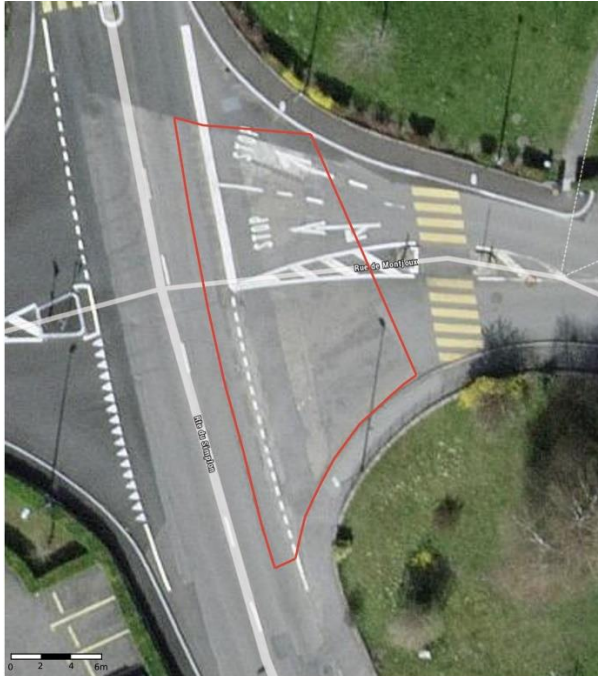


Chaussée à hauteur de la Gare sur la rue de la Gare

3. TRAVAUX

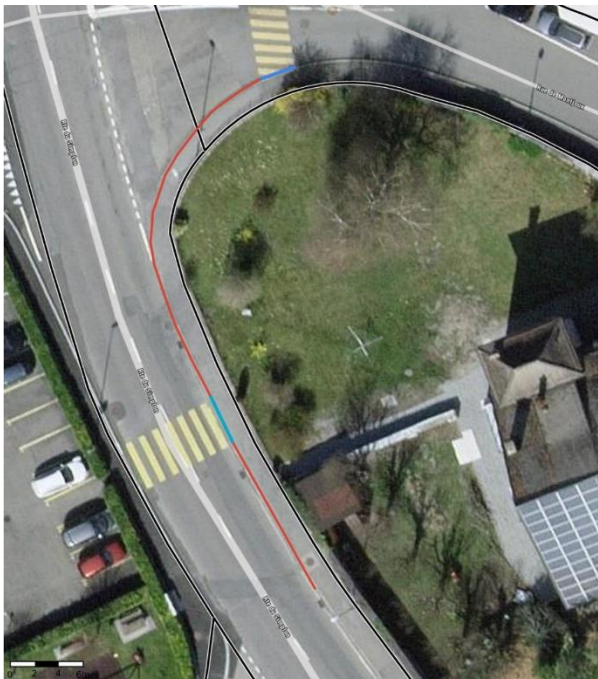
Sur la base du constat établi, les secteurs suivants ont donc été identifiés pour un assainissement prioritaire :

RC780 – Chaussée au droit du carrefour rue de Montjoux ;



Zones impactées par les travaux de réfection à envisager

RC780 – Trottoir au droit du carrefour rue de Montjoux ;



Zone impactée par les travaux de réfection à envisager

RC780 – Chaussée au droit du carrefour Grand-Cercllet ;

Zones impactées ponctuelles selon relevé photographique ci-avant.

RC780 – Chaussée au droit du carrefour rue de la Gare ;

Zones impactées ponctuelles selon relevé photographique ci-avant.

RC780 – Chaussée au droit du giratoire « SODIROCHE » ;

Zones impactées ponctuelles selon relevé photographique ci-avant.

Rue de la Gare – Chaussée à la hauteur de la gare CFF ;

Zone impactée ponctuelle selon relevé photographique ci-avant.

Il est utile de noter qu'un assainissement complet de la rue de la Gare est également projeté dans un avenir proche.

Des travaux de rehaussement des quais et réaménagement de la zone de parking devant la gare par le département de CFF-Infrastructure sont planifiés pour 2024-2025.

Le passage de véhicules lourd de chantier étant prévu dans le cadre de cette future intervention CFF, la Municipalité, dans le but d'une efficacité appropriée pour ne pas abîmer une chaussée fraîchement assainie, a retardé l'assainissement complet de la rue de la Gare jusqu'à la fin du chantier CFF.

4. COÛT DU PROJET

Un appel d'offres à trois entreprises pour l'assainissement partiel de nos chaussées tel que décrit ci-avant a été lancé.

Une visite sur site a été effectuée avec les entreprises sollicitées.

Le planning intentionnel d'intervention souhaité par la Municipalité et annoncé aux entreprises prévoirait un début des travaux à fin mai-début juin 2023, afin qu'ils soient réalisés avant l'été prochain.

Au vu de ce qui précède, le devis estimatif du coût d'assainissement des chaussées se présente comme suit :

Installation de chantier	10'100.00
Sciage, démolition et rabotage des enrobés	19'300.00
Balayage de chaussée et encollage du support	2'200.00
Fourniture et pose de nouvel enrobé	22'500.00
(y compris pontage des fissures et façon de joints aux raccords à l'existant	
Mise à niveau des regards sur chaussée	600.00
Enlèvement des bordures existantes (y compris évacuation)	600.00
Fourniture et pose des nouvelles bordures et pavés granit au droit des passages piétons	4'300.00
Marquage et signalisation (au droit du carrefour Montjoux/Grand-Cercllet notamment)	5'000.00
Divers et imprévus ~10%	6'400.00
Montant Total	71'000.00
TVA 7,7 %	5'467.00
Montant total du devis TTC	CHF 76'467.00

5. CONCLUSION

En conclusion, au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Roche

- Vu** le préavis N°19/2023 de la Municipalité au Conseil communal relatif à une demande de crédit pour des réfections de chaussées le long de la RC 780 et de la rue de la Gare ;
- Ouï** le rapport de la commission chargée de l'examen de cet objet ;
- Considérant** que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour ;
- Décide**
1. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 76'467.00 pour financer ces travaux ;
 2. D'autoriser la Municipalité à financer ces travaux par la trésorerie courante ;
 3. D'amortir le montant des travaux sur une durée de 20 ans pour la première fois en 2024.

Adopté par la Municipalité le 24 avril 2023.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Vice-Syndique


A. Tulot



la Secrétaire


R. Duronio

Délégué(s) de la Municipalité : M. Thierry Blanc, Municipal